
N° : 2023.6.90

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Nb de membres
en exercice :**
31

Séance du 7 décembre 2023
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
20

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE
SPANC - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nb d'absents :
11

POINT 3.6 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2312-1 et L 5211-1 ;

Votants :
23

VU la délibération n°2023.2.20 du 6 avril 2023 relative à l'adoption des budgets primitifs de l'exercice 2023 ;

- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 28 novembre 2023 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC de l'exercice 2023 conformément aux écritures figurant dans l'état annexé ;

2° AUTORISE

- Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 12 décembre 2023

Le Président,



M. Umberto STAMILE

La Secrétaire de séance,



Mme Elisabeth SCHNEIDER

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 14 décembre 2023 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2023.6.90

Page 2/3
(dont 1 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800577-20231207-2023_6_90-D

Décision modificative des budgets de l'exercice 2023 - Budget annexe SPANC - Décision modificative n°1
Annexe à la délibération n°2023.6.90 du 7 décembre 2023

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	
GNA 673	Titres Annulés sur exercices antérieurs (2017)	6 350	
TOTAL CHAPITRE 67 Charges Exceptionnelles		6 350	
GNA 6817	Dotations Provision Dépréciation Actif Circulant	90	
TOTAL CHAPITRE 68 Dotations aux amortissements et aux provisions		90	
TOTAL CHAPITRE 65 -Autres charges de gestion courantes		-	
GNA 023	023 Virement à la Section d'Investissement	23 120	
TOTAL CHAPITRE 042 Dépenses d'ordre de Fonctionnement		23 120	
			Recettes
GNA 7817	Reprise sur Provisions Dépréciation Actif Circulant		90
TOTAL CHAPITRE 78 Reprises sur amortissements et provisions			90
GNA 773	Mandats Annulés sur exercices antérieurs (2017 et 2018)		29 470
TOTAL CHAPITRE 77 Produits Exceptionnels			29 470
TOTAL Section de FONCTIONNEMENT		29 560	29 560
Section d' INVESTISSEMENT		Dépenses	
GNA 458104	Dépenses Opérations sous Mandat	29 470	
TOTAL CHAPITRE 4581 Opérations sous Mandat (Dépenses)		29 470	
			Recettes
GNA 458204	Recettes Opérations sous Mandat		6 350
TOTAL CHAPITRE 4582 Opérations sous Mandat (Recettes)			6 350
GNA 021	021 Virement de la section de fonctionnement		23 120
TOTAL CHAPITRE 040 Recettes d'ordre d'Investissement			23 120
TOTAL Section d'INVESTISSEMENT		29 470	29 470
TOTAL GENERAL DE LA DBM		59 030	59 030

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com